

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

Travail- Justice- Solidarité

DECRET N°/2000-----⁰⁸³-----/PRG/SGG

**Portant nomination d'un Conseiller et de Directeurs Nationaux au
Ministère des Travaux Publics et des Transports**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- Vu la Loi Fondamentale ;
- Vu l'Ordonnance N° 030/PRG/SGG 88 du 15 juin 1988, portant principes fondamentaux de création, d'organisation et de contrôle des structures des services publics ;
- Vu le Décret N° D/99/004/PRG/SGG du 08 mars 1999, portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le Décret N° D/99/007/PRG/SGG du 12 mars 1999, modifié par les Décrets 007/200/PRG/SGG du 25 janvier 2000 ; 046/2000/PRG/SGG du 3 juin 2000 et 050/2000/PRG/SGG du 7 juin 2000, portant nomination des membres du Gouvernement ,

DECRETE

Article 1er: Les cadres dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions ci- après :

1- Conseiller chargé des Travaux Publics :

Monsieur Lanfia DIABY, précédemment Directeur National des Investissements Routiers, en remplacement de Monsieur Elhadj Ibrahima Sory KEITA, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

2- Directeur National des Investissements Routiers :

Monsieur Kalémodou YANSANE, précédemment Directeur National de l'Entretien Routier ;

3- Directeur National de l'Entretien Routier :

Dr. Ahmadou GUEYE, précédemment Directeur Général du Bureau de Planification, Suivi et Evaluation.

4- Directeur National de la Marine Marchande :

Monsieur Cheick Mohamed FOFANA, précédemment Directeur Général Adjoint du Service Etude Planification et Programmation, en remplacement de Monsieur Idrissa SOMPARE, muté ;

5- Directeur National Adjoint de la Marine Marchande :

Monsieur Noumouke KEITA, précédemment Directeur Général de la Société Navale Guinéenne, en remplacement de Monsieur Badras YORA, muté ;

6- Directeur National des Transports Terrestres :

Monsieur Bano SOW, précédemment Directeur National Adjoint des Transports Terrestres, en remplacement de Monsieur Dominique TRAORE, muté ;

7- Directeur National Adjoint des Transports Terrestres :

Monsieur Cheick Mohamed TOURE, précédemment Adjoint au Chef du Centre d'Administration Automobile de Conakry , en remplacement de Monsieur Bano SOW, muté.

8- Directeur National Adjoint de l'Aviation Civile:

Monsieur Elh. Mansa Kolon KEITA, précédemment Directeur Général adjoint de l'Agence de Navigation Aérienne (ANA), en remplacement de Monsieur Elh. Mamadi KABA, muté ;

9- Directeur National adjoint de la Météorologie Nationale :

Monsieur Yaya BANGOURA, précédemment Chef de la Division Météorologie Appliquée, en remplacement de Monsieur Faya TRAORE, appelé à d'autres fonctions ;

Article 2 :

Le Présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 22/SEPTEMBRE 2000


GENERAL LANSANA CONTE